



# Qu'en est-il de la légende de l'Homme au masque de fer de la Petite île aux Oies ?

## The Iron clad Man of little île aux Oies

Marcel Moussette

Number 58, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1008125ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1008125ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Moussette, M. (2004). Qu'en est-il de la légende de l'Homme au masque de fer de la Petite île aux Oies ? *Les Cahiers des dix*, (58), 297–310.  
<https://doi.org/10.7202/1008125ar>

Article abstract

As enigmatic as he might be, the prisoner known as the Iron Mask, whose identity has not yet been established with certainty, definitely existed in France at the turn of the XVII<sup>th</sup> Century. In Québec, a recluse living on Petite île aux Oies was given the name of this historical character in the XIX<sup>th</sup> Century. Around this man, Pierre Bécart de Granville, son of the first seigneur to settle on the island, there developed a legendary narrative. This paper examines the different elements of this narrative in the light of the written documents of that period concerning Pierre Bécart and take in account the results of the archeological excavations done on the site of the manor where he lived.

## Qu'en est-il de la légende de l'Homme au masque de fer de la Petite île aux Oies ?

PAR MARCEL MOUSSETTE\*

C'est un lieu commun de dire que les îles ont, depuis des temps immémoriaux, servi aux humains d'endroits de refuge et d'isolement. Celles sur lesquelles se trouvent des hermitages, des monastères, des hôpitaux, des quarantaines ou encore des prisons, sont en grand nombre et cet aspect constitue l'une de leurs particularités, au dire du géographe Aubert de la Rue<sup>1</sup>. On n'a qu'à penser au fameux bagne de l'île du Diable, au large des côtes de la Guyane, et à la prison « dont on ne s'échappe pas » de l'île d'Alcatraz en Californie. Plus près de nous, dans l'archipel de l'île aux Grues, on connaît bien la Grosse-Île qui a servi depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de quarantaine aussi bien aux humains qu'aux animaux de laboratoire pour de mystérieuses recherches sur la guerre bactériologique.

---

\* Le projet archéologique de l'île aux Oies n'aurait pu être mené à terme sans l'accueil généreux des sociétaires du Domaine de l'Isle aux Oyes et des subventions du Conseil des recherches en sciences humaines du Canada et du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le site de la Nouvelle-Ferme a été fouillé en majeure partie par Hélène Côté qui en a fait l'interprétation scientifique. Je tiens aussi à remercier Jean-Claude Dupont qui m'a permis de reproduire sa peinture intitulée « Le masque de fer ». Grand merci aussi à Jocelyne Mathieu qui m'a fait part de l'existence de la version de la légende publiée par J.-C. Dupont. La saisie du texte a été faite par Clara Marceau du Département d'histoire de l'Université Laval et l'infographie est due à Andrée Héroux.

1. E. AUBERT DE LA RUE, *L'homme et les îles*, Gallimard, Paris, 1935, p. 84sq.

C'est aussi dans cette atmosphère de réclusion et de répression secrétée par une île de la Côte d'Azur, au large de Nice que s'est déroulée la fameuse histoire du « Masque de fer » :

La plupart des îles de France ont assumé successivement le rôle de prison. Sainte-Marguerite, l'une des îles des Lérins, abrite un fort construit sous Louis XIII où furent enfermés, entre autres, le mystérieux condamné connu sous le nom de « Masque de fer » et plus tard le maréchal Bazaine. C'est sur cette île également qu'étaient relégués autrefois les Disciplinaires de la Flotte<sup>2</sup>.

L'identité de cet étrange prisonnier, enfermé dans le château d'If comme le comte de Monte Cristo du roman d'Alexandre Dumas et obligé de porter un masque sans doute pour qu'il ne soit pas reconnu, n'a jamais pu être établie de façon certaine et a donné lieu à d'extravagantes hypothèses. C'est ainsi que l'on a supposé qu'il aurait pu être un frère jumeau de Louis XIV, un fils naturel de Louis XIV, de Charles II d'Angleterre ou peut-être d'Anne d'Autriche, ou même un agent secret de Louis XIV et de Colbert. Cependant, une chose est certaine : le personnage au « Masque de fer » a bel et bien existé, il a été incarcéré en 1679 et on sait qu'il est mort, à Paris, à la Bastille le 19 novembre 1703 sous le nom de Marchiali<sup>3</sup>.

L'histoire de l'Homme au masque de fer, dont je viens de rappeler les grandes lignes, est célèbre. Mais, en ce qui me concerne, l'intérêt que je lui porte est qu'en traversant l'Atlantique elle a pénétré l'imaginaire québécois qui en a élaboré une nouvelle version, à partir de l'environnement particulier de la Petite île aux Oies.

\* \* \*

En fait, les seules variantes québécoises assez complètes que je connaisse sont au nombre de trois et elles ont toutes fait l'objet d'une publication, les deux premières par des historiens locaux, et la troisième par un ethnologue.

La variante la plus ancienne a été publiée par James McPherson Le Moine. Je la reproduis ici de façon intégrale, puisqu'elle a fortement influencé celles qui ont été publiées par la suite :

---

2. *Ibid.*, p. 96.

3. *Grand Larousse Encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, 1963, vol. 7, s.v. Masque.

Il y a plus d'un siècle, un officier français quittait la vieille France pour la Nouvelle comme on l'appelait alors. Ce gentilhomme obtint la concession d'un fief ou seigneurie comprenant un groupe d'îles appelées les Îles-Sainte-Marguerite auxquelles il ajouta par la suite les deux îles aux Oies et l'île aux Grues, premièrement concédées à M. de Montmagny en 1646. L'étendue d'un tel domaine nous laisse supposer du rang et de l'importance du seigneur qui choisit pour l'emplacement de sa maison seigneuriale l'une des plus belles, mais des plus isolées parmi les îles du groupe. Et là, il construisit non pas une tour crénelée ou un château de baron médiéval, mais une simple habitation de pierre massive, — une prison, comme on le démontra par la suite, pour lui-même ou pour son fils. La tradition n'a jamais pu éclaircir ce point. Là, pendant des années, loin du regard des hommes, un prisonnier fut gardé entre quatre murs. Son gardien, peut-être son ami, son parent, jusqu'à preuve du contraire, était une femme, une riche femme de la haute société. Le prisonnier, disait-on, était fou. On se demandait souvent, « Est-ce qu'il était né ainsi, ou, sinon, qu'est-ce qui était à l'origine de cette folie ou l'y avait amené? N'y avait-il pas d'asiles pour les fous pour le recevoir? » les réponses à ces requêtes sont de celles qui devraient rester parmi les secrets insondables du passé. De sombres suppositions ont circulé. Qui était ce nouveau « masque de fer? Pourquoi était-il emmuré entre quatre murs épais sans aucun autre doux son pour écouler les heures de la captivité que la voix sans pitié des tempêtes du nordet ou le murmure monotone des vagues sur le rocher granitique dans lequel il était enseveli, dans une sépulture vivante? Le nom de la belle occupante du manoir était... Madame ou Mademoiselle de Granville. Le prisonnier était... son frère : son amour de sœur en fit sa géolière — c'est ce qu'elle dit.<sup>4</sup>

James McPherson Le Moine est né à Québec en 1825 et sa famille est liée aux seigneurs de l'île aux Grues qui, à cette époque, sont aussi propriétaires de la Petite île aux Oies. Suite à la mort de sa mère, le jeune Le Moine séjournera chez ses grands parents maternels, au manoir de l'île aux Grues, pendant une période de dix années, soit de l'âge de 3 ans jusqu'à 13 ans<sup>5</sup>. Il serait donc très plausible

4. JAMES MCPHERSON LE MOINE, *The Chronicles of the St. Lawrence*, Dawson Bros., Québec, 1878, p. 209-210. La traduction du texte est la mienne.
5. ROGER LE MOINE, « Le Moine, sir James McPherson », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <http://www.biographi.ca/FR/showBioPrintable.asp?BioId=41652>.

qu'il ait entendu de vive voix l'histoire de cet étrange couple, le frère et la sœur, racontée par les insulaires. Quant à l'allusion à ce « nouveau » Masque de fer, il faut probablement y voir un artifice au goût de l'époque, une métaphore utilisée par cet auteur érudit et cultivé pour dramatiser son récit. Cette interprétation est renforcée par l'évocation du drame ténébreux de l'inceste entre le frère et la sœur qui est formulé d'une manière tout à fait victorienne, c'est-à-dire sous forme d'allusions équivoques; on dit, sans jamais dire tout à fait. Le Moine, en bon conteur qu'il est, exploite au maximum tous les matériaux d'un simple récit traditionnel qui lui aurait été raconté et il en rajoute, allant jusqu'à relier les protagonistes de ce drame aux anciens seigneurs de l'île aux Grues et de la Petite île aux Oies, les Bécart de Granville. C'est de cette étoffe que sont construites les légendes<sup>6</sup>.

Quant à la deuxième version, celle publiée en 1902 par Auguste Béchard, elle reprend en français, à peu près mot à mot le texte de *Le Moine*<sup>7</sup>. Mais la fin de son récit est beaucoup plus explicite quant à la nature de la relation entre le frère et la sœur Granville: « Quoiqu'il en soit de la réponse à ces questions, il n'y a pas de doute que cette femme, l'âme noble et dévouée, a dû verser d'abondantes larmes à la vue des malheurs de celui dont elle s'était constituée l'ange gardien, qu'il fut son frère ou son amant »<sup>8</sup>. Comme quoi la tradition orale, même fixée par l'écriture peut continuer à évoluer. Et Béchard de se réclamer dans le même souffle de la tradition orale locale en disant à son lecteur: « Telle est cette légende historique que vous raconteront les habitants de l'Île-aux-Oies, et des îles environnantes »<sup>9</sup>.

La troisième variante, beaucoup plus récente, publiée il y a deux décennies par l'ethnologue Jean-Claude Dupont, laisse tout simplement de côté la relation frère-sœur et nous parle d'un captif français « de sang royal », prisonnier d'une « belle femme, madame de Grandville », à l'intérieur d'un « château » ou d'une « forteresse » (fig. 1). Cette dernière, durant les mois d'été, [...] lui enfilait sur la tête un masque de fer; et retenu par une chaîne, il marchait sur le balcon<sup>10</sup>. Cette variante ne fait même plus allusion à l'histoire du Masque de fer original européen. Elle bascule avec encore plus de force dans l'univers merveilleux et

6. La légende est ordinairement définie comme « un récit à caractère merveilleux où les faits historiques sont déformés par l'imagination populaire ou l'invention poétique ». *Grand Larousse Encyclopédique, op. cit.*, vol. 6, s.v., Légende.

7. A. Béchard, *Histoire de l'Île-aux-Grues et des îles voisines*, Imprimerie de « La Bataille », Arthabaskaville, 1982, p. 78-80.

8. *Ibid.* p. 80.

9. *Ibid.*

10. JEAN-CLAUDE DUPONT, *Légendes du Saint-Laurent*, Québec, 1984, p. 20.

poétique de la légende, comme en témoignent ces deux derniers paragraphes du récit :

Des chasseurs qui s'aventurèrent dans la prairie couverte de longues herbes où nichent des canards et des bécasses racontent avoir entendu des mélodies pleines de tristesses semblables à celles que chantait la gardienne du malheureux captif. Et ils disent aussi qu'à la fin de sa vie, elle aurait été transformée en un ange. Certains jours de tempête, dans le phare de la petite Île-aux-Oies, on peut encore entendre les lamentations du misérable prisonnier.<sup>11</sup>

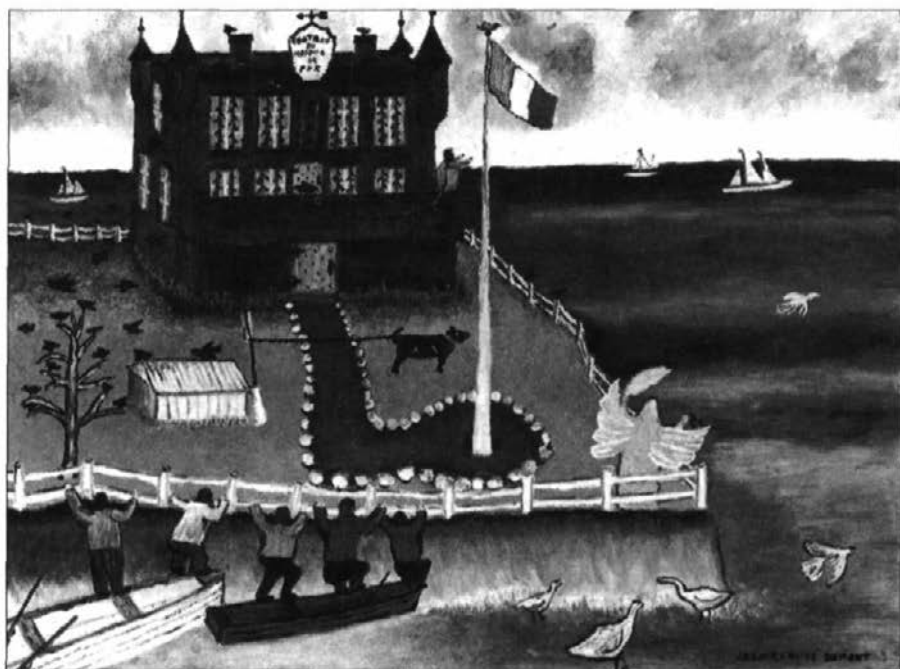


Figure 1. Le château du Masque de fer tel que représenté par l'ethnologue-peintre, Jean-Claude Dupont. On peut y voir, sur le balcon le malheureux prisonnier masqué qui semble burler aux voiliers passant au large. Les fenêtres de l'édifice sont garnies d'étripe-cbats qui lui donnent un air sinistre.

(Courtoisie : J.-C. Dupont).

\*\*\*

11. *Ibid.*

Après avoir pris connaissance de la légende québécoise du « Masque de fer » dans ses différentes variantes, nous pourrions tenter de voir quels en sont les fondements historiques tant du point de ses acteurs, la famille Granville, que du cadre dans lequel l'action se déroule, l'île aux Oies. Pour ce faire, je vais aborder dans un premier temps la documentation historique et dans un deuxième les résultats des fouilles archéologiques que j'ai dirigées à l'île aux Oies de 1987 à 1997.

Pierre Bécart de Granville, natif de Paris, acheta de Louis Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud, la Petite île aux Oies et les autres terres qui composaient sa seigneurie, en 1668, au moment de son mariage à Anne Macard, fille d'un ancien colon de la Grosse île aux Oies et nièce de Louis Couillard<sup>12</sup>. Il y demeura avec sa famille probablement jusqu'en 1673, au moment où il loue sa ferme de l'île aux Oies à Guillaume Lemieux<sup>13</sup>. À partir de ce moment, la famille Bécart, qui comptait douze enfants, vécut à Québec. Pierre Bécart de Granville décéda au cap Breton et son corps fut inhumé à Québec en 1708. C'est son fils Pierre, né en 1683, qui hérita du domaine seigneurial<sup>14</sup>. Nous ne savons pas à quel moment Pierre Bécart fils quitta Québec pour aller s'installer à l'île aux Oies, si ce n'est entre l'écoulement du bail à ferme de l'établissement à Charles Saucier en 1708<sup>15</sup> et l'acte de donation par lequel il cède ses biens à son frère Paul et à sa sœur Anne en 1723<sup>16</sup>. À ce moment, Pierre Bécart fils est dit résident de l'île aux Oies.

Cet acte décrit d'une façon ambiguë le motif qui pousse le fils Granville à son action – ou peut-être lui a-t-on mis les mots au bout de la plume: « [...] lequel de son plein gré et volonté désirant se délivrer des affaires de ce monde pour penser à son salut [...] ». <sup>17</sup> Que veut-on dire par là? Déjà résident de la Petite île aux Oies, en quoi la donation de ses biens se trouvait-elle à mieux délivrer Pierre Bécart des affaires de ce monde, sinon lui enlever la propriété d'un établissement qu'il n'avait pas la capacité de gérer tout en l'assurant que l'on veillerait sur lui jusqu'à la fin de ses jours? À ce moment, devenu l'aîné de la famille suite à la mort de plusieurs de ses frères plus âgés, Pierre aborde la quarantaine et on peut penser qu'il est encore bien jeune pour céder ainsi tous ses

12. AZARIE COUILLARD DESPRÉS, *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud et de leurs alliés*, La Tribune, Saint-Hyacinthe, 1912, p. 32.

13. ANQ-Q, gr. Becquet, 4 juillet 1673, Bail.

14. COUILLARD DESPRÉS, *op. cit.*, p. 99.

15. ANQ-Q, gr. Chambalon, 2 avril 1708, Bail à ferme Monsieur Degrandville à Charles Saucier.

16. ANQ-Q, gr. La Cetièrre, 3 septembre 1723, Donation de Mr Pierre Becard de Grandville à ses frère et sœur.

17. *Ibid.*



avoirs et son héritage à son frère Paul et à sa sœur Geneviève, respectivement âgés de 28 et 32 ans, donc moins âgés que lui<sup>18</sup>. Pourtant, le fait que cet acte comprenne une clause, par laquelle Geneviève et Paul Bécart s'engagent à prendre soin de leur mère en plus de leur frère, nous aide à mieux comprendre la situation. En effet, on peut penser qu'à quarante ans Pierre, malgré sa résidence à l'île aux Oies attestée par ce document, gravitait encore dans l'orbite du giron familial, sa mère devenue veuve et sa sœur déjà dans la trentaine, probablement demeurée célibataire pour s'occuper de sa mère qui avait alors atteint l'âge vénérable de 71 ans. Il était donc normal que ce ne fut qu'à la mort de sa mère, survenue en 1731, que Geneviève, qui n'était toujours pas mariée et maintenant âgée de quarante ans, put enfin déménager de Québec à l'île aux Oies pour prendre soin de son frère Pierre, engagement qu'elle avait pris en acceptant la donation, et très probablement pour prendre en charge les terres dont elle était devenue la co-seigneurresse. Cette interprétation est d'autant plus plausible que l'aveu et dénombrement de la seigneurie, datant de 1725, décrit une exploitation agricole d'importance pour la Nouvelle-France de cette époque :

Laquelle petite Isle aux Oyes est toute en domaine sur lequel il y a une maison de pierre de trente cinq pieds de long sur vingt deux de large, une grange de charpente close de planches de soixante pieds de long sur vingt de large, une étable et écurie construite en pierre de quatre vingt pieds de long sur vingt cinq de large, une bergerie de pièces sur pièces de vingt-cinq pieds de long sur seize de large, cent arpents de terre labourable et environ cent cinquante arpens de prairies naturelles.<sup>19</sup>

La question soulevée par ce document est la suivante : qui pouvait exploiter et gérer un établissement aussi considérable ? Après l'acte de donation dont nous venons de faire état, il serait invraisemblable que ce fut Pierre Bécart fils, bien que le document fasse état de sa bonne santé présente, lequel cependant, « délivré des affaires de ce monde », aurait bien pu jouer un rôle actif dans l'exploitation quotidienne de la ferme. Ce ne serait pas non plus le cas de Paul Bécart, trop occupé par le métier des armes et qui n'aurait jamais habité sa seigneurie<sup>20</sup>. Reste Geneviève qui demeura à la Petite Île aux Oies à partir de 1731 et en devint l'unique propriétaire, après la mort de son frère, Paul, en 1754.

Cette courte incursion dans les documents d'archives vient tout de même changer de façon notable l'idée que l'on pouvait se faire des rapports entre le

18. J.M. LEMIEUX, *L'île aux Grues et l'île aux Oies*, Montréal, Leméac, 1978, p. 69-71.

19. ANQ-Q, Aveux et dénombremens, rég. fr., cahier 1, folio 210. « Aveu et dénombrement de Paul Bécart, sieur de Fonville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, pour les îles aux Oies, aux Grues, au Canot, Patience, Grosse-Île, etc. (5 mars 1725) ».

20. JULES VÉZINA, *Histoire et généalogie d'un archipel*, Isle-aux-Grues, Association historique, 1994, p. 46.



frère et la sœur ou entre le supposé Masque de fer et sa belle geôlière, tels qu'ils sont véhiculés par les récits légendaires. En effet, l'acte de donation de 1723 pourrait simplement être vu comme un de ces arrangements familiaux par lequel la famille Bécart de Granville s'assurait du bien-être de trois de ses membres marginaux, le tout reposant principalement sur les épaules de Geneviève Bécart. C'est aussi l'avis de l'historien Jules Vézina :

La vérité la plus probable est que Pierre Bécart avait dû être enfermé chez lui pour des problèmes mentaux et gardé avec soin par sa sœur Geneviève. Il est évident que ses frères et sœurs n'allaient pas se vanter de l'état de leur frère. Cet isolement voulu allait alimenter les conversations durant de nombreuses années.<sup>21</sup>

De fait, il nous est impossible d'en arriver à une conclusion certaine, à partir des seuls documents écrits, sur la santé mentale de Pierre Bécart et aussi son internement. Ces faits sont rapportés par une tradition orale, laquelle, on l'a vu, se modifie au gré des conteurs. Le seul indice qui pourrait nous permettre de formuler quelque hypothèse dans ce sens est la signature de Pierre Bécart au bas de l'acte de donation de 1723 (fig. 2). Le simple fait qu'il puisse signer son nom démontre déjà un certain degré d'instruction et d'habileté manuelle. Cependant, comme on peut le constater dans la figure ci-contre, ses nom et prénom sont écrits fautivement (« paier becart de granville ») et la calligraphie est laborieuse, surtout si on la compare à celle très soignée de la signature de sa sœur Geneviève.

Pierre Bécart est mort à l'île aux Oies à l'âge de 67 ans, le 5 janvier 1750. Il fut inhumé sur la terre ferme à Saint-Thomas de Montmagny, un peu plus d'une semaine plus tard, les glaces du fleuve ayant retardé la traversée du corps en canot<sup>22</sup>.

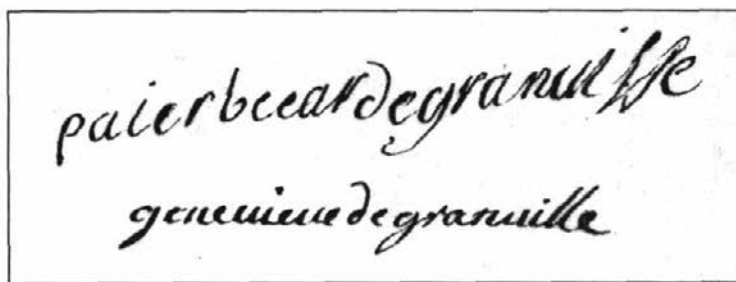


Figure 2. Signatures originales de Pierre fils et Geneviève Bécart de l'acte de donation de Pierre Bécart de Granville à ses frères et sœurs.

(ANQ-Q, gr. La Cetière, 3 septembre 1723). (Infographie : Andrée Héroux).

\* \* \*

21. JULES VÉZINA, *op. cit.*, p. 48.

22. COUILLARD DESPRÉS, *op. cit.*, p. 99.

Un autre ensemble de données qui nous permettraient de préciser davantage la nature de l'occupation de la Petite île aux Oies par les Bécart de Granville est celui constitué à partir des fouilles archéologiques qui y ont été effectuées. En plus des documents cités ci-haut, j'ai été guidé dans ma localisation du site de l'ancien manoir de Pierre Bécart de Granville sur la Petite île aux Oies par la carte détaillée dite de Murray dressée dans les années qui ont suivi la prise de Québec<sup>23</sup>. On y voit, montré très clairement, un seul établissement installé au flanc d'une petite montagne, à peu près à l'endroit où se situe de nos jours la maison de la Nouvelle-Ferme avec son fournil. De plus, l'inventaire de la communauté de biens du couple seigneurial, entre Marie-Geneviève Le Moyne de Longueuil et Louis Liénar de Beaujeu, effectué une quarantaine d'années plus tard, en 1802, rapporte sur la Petite île aux Oies la présence d'au moins deux fermes, dont une correspond à la ferme du domaine décrite dans l'Aveu et dénombrement de 1725 cité ci-haut :

Ladite Petite Isle aux Oies d'environ trois quarts de lieue de long sur un quart de lieu ou environ de large, laquelle est touste en domaine moins une terre [...] ; sur laquelle Isle est une maison de pierre de quarante cinq pieds de long sur vingt deux de large, deux vieilles étables aussi en pierre.<sup>24</sup>

En effet, la largeur de la maison, vingt-deux pieds, est la même que celle du document de 1725 et on y retrouve aussi deux bâtiments en pierre qui pourraient être reliés à l'ancienne « étable et écurie construite en pierre ».

J'avais aussi en main pour planifier ces fouilles, le texte d'Auguste Béchard qui situait l'ancienne résidence des Bécart de Granville dans le voisinage de la maison de la Nouvelle-Ferme, occupée jusque dans les années cinquante par les fermiers des augustines de Québec, propriétaires de la Petite île aux Oies depuis 1874.

La prison de l'aliéné occupait le site placé à 40 pieds au sud-ouest de la maison occupée par M. Elzéar Lecompte sur la Petite-Ile-aux-Oies. On en voyait encore les ruines, il y a 25 ans. La pierre de ce donjon a servi à d'autres bâtisses, et l'on eût toutes les peines possibles à détruire cette relique d'un autre siècle, tant était solide la maçonnerie. M. Daniel McPherson et son fils ont vu les murs debout : ils mesuraient 26 pieds sur 20. Les fenêtres étaient petites et garnies de barres de fer tout comme les fenêtres d'une prison.<sup>25</sup>

Donc, dès ma première campagne de fouilles à l'été 1987, fort des indications très précises de Béchard, j'entrepris des fouilles au sud-ouest de la maison

23. ANC, Division des cartes et plans, 615-1762, P/300-1760-61-62, Dp (2 sections :1).

24. ANQ-Q, gr. Planté, 27 août 1802. « Inventaire de la Comté de feu Mr de Beaujeu avec Madame de Longueuil son épouse ».

25. A. BÉCHARD, *op. cit.*, p. 80.

de la Nouvelle-Ferme, pour m'apercevoir bien vite que j'avais très peu de chance de trouver les ruines d'un manoir seigneurial à cet endroit, puisque les renseignements de Béchard nous amenaient en bas de la butte, sur un sol bas et gorgé d'eau, à la lisière du marécage qui caractérise l'environnement humide de l'île, donc un lieu impropre à une habitation. Cette année-là, je fis tout de même entreprendre des sondages autour de la maison de la Nouvelle-Ferme, sur le terrain plus élevé. C'est ainsi que nous découvrîmes, entre la maison et son fournil la présence d'un dépotoir recelant une riche collection d'artefacts datant du Régime français. Le résultat était encourageant, mais nous n'avions toujours pas localisé les vestiges de l'habitation des Bécart de Granville. Le texte d'Auguste Béchard, fondé évidemment sur des souvenirs des McPherson Le Moine, était certainement fautif.

Pris par les trouvailles importantes effectuées sur le site du Rocher de la Chapelle durant les campagnes des années suivantes, ce n'est qu'en 1993 que je décidai de poursuivre les recherches à la Nouvelle-Ferme. Cette reprise était due à une nouvelle inspection des lieux effectuée en 1992 qui nous avait permis de repérer, entre le fournil et la maison, cette fois à quelques mètres au nord face à l'étang, une légère dépression dont le contour aurait pu marquer l'intérieur de fondations depuis longtemps abandonnées et maintenant recouvertes de gazon. Un examen attentif des photographies aériennes, prises à base altitude par Pierre Lahoud du Ministère de la Culture et des Communications, avait aussi confirmé cette impression.

C'est ainsi qu'un unique sondage, de 0,50m sur 1,50m a livré quatre assises conservées de la base d'un mur de maçonnerie faisant 0,84m ou 2,59m pieds français. La largeur imposante du mur ne laissait pas de doute : il s'agissait bien d'une construction en maçonnerie et non d'une simple fondation sur laquelle on aurait élevé une charpente de bois. Cependant, comme nous étions en toute fin de campagne de fouilles, nous avons dû limiter l'excavation à cette unique tranchée et attendre l'année suivante pour tenter de faire la démonstration qu'il s'agissait bien là de la maison Bécart de Granville.

L'année suivante, en 1994, prenant comme hypothèse que la portion de fondation mise au jour en 1993 faisait partie du mur nord d'un édifice de maçonnerie de 22 pieds français de largeur, soit la dimension de la maison Bécart de Granville indiquée dans l'aveu et dénombrement de 1725, nous avons délimité exactement à cette distance du segment de mur déjà découvert une nouvelle tranchée de 0,50m sur 1,50m. Presque immédiatement sous le gazon, on a trouvé un lit de pierres enrobées dans du mortier formant une espèce de rocaille. Certaines de ces pierres reposaient directement sur la roche-mère qui, à cet endroit, est très près de la surface. On a mis au jour sur la roche-mère des pierres noyées dans

du mortier, comme si on avait voulu aménager la base d'un large mur de maçonnerie. Cet aménagement avait été fait par paliers et il semblait que le roc avait été taillé pour y disposer à niveau des pierres d'assise. La fouille démontrait donc qu'un gros mur de maçonnerie avait déjà existé à cet endroit, mais qu'il avait été démoli jusqu'à sa base. Les pierres ainsi récupérées auraient pu servir à la construction de l'actuelle maison de la Nouvelle-Ferme à quelques mètres vers l'ESE, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, il n'en restait pas moins que nous ne pouvions déterminer la largeur exacte de ce mur et, par conséquent, la largeur de l'édifice. Ce sondage nous montrait donc que nous étions très probablement en présence d'un bâtiment d'environ 22 pieds français de largeur, mais l'indice n'était pas précis et j'ai convenu, à ce moment, qu'il faudrait excaver une surface plus grande pour obtenir une confirmation plus nette de mon hypothèse. C'est ce qui a pu être fait durant les trois campagnes suivantes, grâce à une généreuse subvention du Conseil des recherches en Sciences humaines du Canada.

Les fouilles menées de 1995 à 1997 sur ce site par Hélène Côté, alors étudiante au doctorat, ont donné lieu à la découverte des vestiges du manoir des Bécart de Granville ainsi que d'un dépotoir voisin contenant une riche collection d'objets témoins des diverses occupations du bâtiment<sup>26</sup>.

De fait, l'édifice lui-même est situé exactement au NO de la maison actuelle de la Nouvelle-Ferme plutôt qu'au SO comme l'avait écrit Béchard qui avait probablement mal retranscrit ses notes (fig. 3).

La phase d'occupation du site qui contient les vestiges témoins de la présence de Geneviève et Pierre Bécart est la phase III ; sa datation archéologique se situe entre 1720 et 1802. Au plan architectural, cette phase est caractérisée par un agrandissement notable du bâtiment vers l'ouest avec la construction d'un four à pain adossé au mur pignon ouest<sup>27</sup>. Cette addition significative au manoir — elle ajoute une nouvelle moitié au corps principal du bâtiment — aurait été utilisée comme espace pour la préparation et la consommation de la nourriture. Donc, il ne faut pas voir ici un aménagement pour incarcérer le fils fou de la famille Granville, encore moins un donjon<sup>28</sup>. De plus, la couche de déchets du dépotoir qui correspond à cette phase d'occupation du manoir montre des aspects intéressants en rapport avec cette histoire : le nombre important de couverts

26. Hélène Côté, *L'archéologie de la Nouvelle-Ferme et la construction identitaire des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent*, thèse de doctorat en archéologie, Université Laval, Québec, 2001.

27. HÉLENE CÔTE, *op. cit.*, p. 79-80.

28. En fait, si on cherche absolument un endroit pour loger le fils Granville, l'extrémité est de l'édifice, plus ancienne et bien séparée du reste du bâtiment par un épais mur de maçonnerie, constituée une addition ultérieure au bâtiment original, laquelle aurait bien pu remplir cette fonction (fig. 3).



Figure 3. Vue aérienne vers le sud des vestiges du manoir Bécart de Granville. Dans le coin supérieur gauche, on aperçoit un coin de la maison de la Nouvelle-Ferme et, dans la partie supérieure droite, le fournil. Vers la gauche, on peut voir le mur pignon est en cours de dégagement et l'annexe est en pointillé. Vers la droite, se présente toute l'extrémité ouest de l'habitation avec ses deux murs de façade et le mur pignon ouest de même que la base de cheminée qui lui est adossée.

(Photo : Pierre Lahoud, MCCQ ; infographie : Andrée Héroux).

individuels, assiettes de faïence et de terre cuite importées, témoigne d'un mode de vie plus raffiné en accord avec la prise en charge de la ferme par les Granville ; aussi, la préférence de la maïsonnée pour les viandes domestiques, par rapport aux viandes sauvages, va dans le même sens ; enfin, la présence de pipes à fumer en pierre — certaines fabriquées sur place — et d'assiettes en terre cuite commune pourrait témoigner de la présence de domestiques ou d'engagés faisant partie de la maïsonnée, ce qui est tout à fait en accord avec l'importance de l'établissement révélée par la documentation écrite<sup>29</sup>. Comme le dit Côté : « Avec l'arrivée des seigneurs résidants, Pierre et Geneviève Bécart, et les travaux subséquents, la maison de la Nouvelle-Ferme ressemble un peu plus à un manoir, avec son extension vers l'ouest et ses trois pièces » (fig. 3)<sup>30</sup>. Ce serait donc sous l'égide

29. HÉLÈNE CÔTÉ, *op. cit.*, p. 187-188.

30. *Idem*, p. 87.

de Geneviève Bécart que la maison familiale aurait pris une allure correspondant au statut de ses habitants. Rendus à ce point, nous sommes assez loin de cet univers mystérieux et sordide sorti de l'imagination populaire et parvenu jusqu'à nous grâce à la plume de James McPherson Le Moine.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, le tissu de merveilleux, qui forme la toile sur laquelle on a brodé le récit du Masque de fer de l'île aux Oies, s'appuie sur des faits historiques bien vérifiables. Cela suffit à le distinguer du conte et à le ranger du côté de la légende :

Situé hors de l'espace et du temps du conteur et de son auditoire, le conte relève de l'imaginaire et ses personnages n'ont qu'un rapport accidentel avec l'histoire ; sa fonction est de divertir. Par ailleurs, la légende, située dans l'espace-temps du conteur et de son auditoire, est reliée sous ce rapport à l'histoire. Objet de croyance, elle se situe dans une certaine sacralité qu'elle illustre en présentant des exemples de destins que la conduite des héros a transformés.<sup>31</sup>

Mademoiselle de Granville et son étrange frère ont bel et bien existé. Et, tous les deux ensemble, ils ont résidé pendant de longues années à l'intérieur des épais murs de maçonnerie du manoir seigneurial de cette Petite île aux Oies isolée en plein milieu du Saint-Laurent.

La simple présence sous un même toit de ces deux êtres excentriques pourtant issus d'une famille en vue de la colonie — l'une n'ayant pu trouver mari et l'autre fuyant la société — a certainement soulevé de nombreuses interrogations chez les insulaires qui ont tenté de comprendre la différence des deux Bécart et identifier la faute qui serait à l'origine de leur pénible condition. Dans les circonstances, l'explication n'était pas bien difficile à trouver : le frère et la sœur, les deux sans conjoints, auraient formé un couple incestueux. C'est de cette union monstrueuse que proviendraient tous leurs malheurs : Geneviève Bécart condamnée à être la geôlière et l'épouse de son frère fou. En fait, le récit du Masque de fer pourrait être vu comme une leçon autour de l'interdiction de l'inceste. Ce discours sur la transgression fait partie intégrante de la légende, selon l'ethnologue Jean Du Berger :

Diables, esprits, morts-qui-reviennent, personnages historiques au destin fabuleux, les légendes décrivent un univers que régissent de grandes forces qui trouvent leur source dans la justice immanente : aucune conduite de l'homme n'est sans conséquence et il faut rendre compte sur terre ou après la mort du moindre mot et du

31. JEAN DU BERGER, « La littérature orale (thèmes traditionnels) », dans *Le Québécois et sa littérature*, René Dionne, dir., Sherbrooke, Éditions Naaman, 1984, p. 316.

moindre geste. Que soit transgressée une interdiction ou qu'un ordre ne soit pas suivi d'exécution et le transgresseur est puni.<sup>32</sup>

Cependant, le contenu de la légende n'est pas nécessairement fixe et, comme le dit si bien Du Berger, il peut faire l'objet d'un glissement « dans le champ esthétique », c'est-à-dire que la légende « pourra progressivement se transformer en conte à mesure qu'elle passe d'un chaînon de transmission à l'autre »<sup>33</sup>. C'est sans doute ce processus que l'on voit à l'œuvre avec l'introduction, par James McPherson Le Moine, du Masque de fer et l'usage qu'en ont fait Auguste Béchard et Jean-Claude Dupont. Que ce personnage soit une simple métaphore inventée par Le Moine ou que ceux qui ont raconté la légende par la suite l'aient embellie ou complétée à leur façon, ces interventions sont, à mon avis tout à fait justifiées.

Une bonne histoire n'est-elle pas faite pour être contée ? Libre aux conteurs d'en faire le meilleur récit possible, que ce soit par écrit ou par transmission orale, pourvu qu'ils transportent leurs auditeurs ou leurs lecteurs dans l'univers du merveilleux et de la poésie.

Marcel Morette

---

32. *Idem*, p. 333-334.

33. *Ibid.*, p. 317.